

Contact alimentaire (matériaux et emballages) : comment se mettre en conformité alimentaire ?

A10

Durée : 2 journées (14h)

Dates et lieux : Consultez notre site web

Public visé :

- Industrie agroalimentaire et grande distribution :
 - Services qualité, R&D, packaging
 - Services achat, production, maintenance
 - Services juridiques et réglementaires
- Fabricants d'emballages ou matériaux pour l'agroalimentaire
- Services qualité, R&D
- Services commerciaux, direction

Nombre de stagiaire : 5 minimums

Aucun prérequis nécessaire

Recherche de l'adéquation des besoins du stagiaire/ formation

Evaluation des connaissances acquise :

- Evaluation des connaissances en début de formation
- Evaluation des acquis en fin de formation
- Enquête de satisfaction en fin de séance

Validation de la formation :

Remise d'une attestation de formation ROFHVA

Méthodes et moyens pédagogique :

- Formation en présentiel/visioconférence
- Utilisation de projection de diaporama et vidéos
- Réalisation d'un quiz par chapitre
- Mise en situation "client"
- Echanges dynamique entre participants et le formateur

Intervenants :

- M. BOBÉ Directeur du laboratoire Pure Laboratoire, expert emballage, formateur, Docteur en Chimie analytique
- Autres formateurs spécialisés CHR

OBJECTIFS

- Disposer d'informations législatives détaillées sur un large choix de matériaux et d'emballages
- Assimiler l'importance fondamentale de la déclaration d'alimentarité et les responsabilités des différents acteurs de la supply chain « emballages et matériaux au contact des aliments ».
- Comprendre la structuration correcte d'une Déclaration de Conformité et ses contenus indispensables
- Savoir évaluer la conformité des documents transmis par l'ensemble des opérateurs de la filière des emballages pour éviter les non-conformités et exploiter au maximum les données reçues (tests de migrations, teneurs résiduelles, ...) pour pouvoir vérifier l'adéquation entre les engagements des fournisseurs d'emballages/ matériaux et mes conditions réelles d'utilisation

CONTENU

1. Pourquoi une réglementation sur l'Aptitude au Contact Alimentaire (ACA) ?

- Introduction sur le contact alimentaire
- Quelles sont les interactions entre matériaux et denrées alimentaires ?
- Quelles sont mes responsabilités et celles de chaque acteur de la filière «emballage» ?
- Difficultés rencontrées lors de la mise en conformité réglementaire

2. Déclaration de Conformité (DC) : comprendre pas à pas la structuration de ce document fondamental et obligatoire pour se mettre en conformité réglementaire

- Présentation de modèles de Déclarations d'alimentarité existants
- Exemple : le modèle ANIA/CLIFE gratuit et très répandu (points forts et faiblesses)

3. Décryptage point par point de la structuration correcte d'une Déclaration de Conformité selon les exigences réglementaires

- Identification et description pertinente d'un emballage**
 - matériaux plastiques
 - papiers cartons
 - emballages métalliques
 - impression, collage, revêtements de surface, ...
 - cas des complexes multi-matériaux (focus barrières fonctionnelles, ...)
- Les conditions normales et pré visibles d'emploi d'un emballage**
 - nature des denrées alimentaires en contact avec l'emballage
 - temps et température de contact du couple contenant/contenu
 - ratio sur face en contact/volume de denrée alimentaire emballée
 - objets à usage unique et articles réutilisables
- Architecture globale de la réglementation**
 - les différentes réglementations au niveau mondial: FDA, Mercosur, Europe
 - quel périmètre général applicable en Europe pour les emballages/matériaux ?
 - étude du règlement cadre (CE) n°1935/2004 du 27 octobre 2004 : principe d'inertie, traçabilité et étiquetage, catégorie réglementaire des matériaux, articles/objets soumis à la réglementation
 - étude du règlement cadre (CE) n°2023/2006 (BPF)

L'équipe de BIOFAQ est à votre écoute pour étudier les aménagements nécessaires au suivi de votre formation.

BIOFAQ Laboratoires – 491 rue Charles Nungesser – Mas des Cavaliers II – 34130 MAUGUIO

Tél : 04.67.06.05.75 – Fax : 04.67.92.08.23 – contact@biofaq.fr – www.biofaq.fr

R.C.S. : Montpellier 437 949 753 – APE : 7120 B SIRET : 437 949 753 000 28 – TVA intracommunautaire FR 824 379 497 53

N° de formateur 9134.04945.34 Préfecture L.R. Montpellier

Accessibilité :

La formation est sous la responsabilité du référent handicap de l'organisme de formation.

Le local est pré-identifié pour répondre aux besoins. Le plan d'accès de la salle est mise à disposition

Tarifs**Formation en inter-entreprise sur devis**

Tarifs nets exonérés de TVA (exonération de TVA justifiée par l'article 261-4-4 du Code général des impôts)

- o introduction sur les différentes réglementations spécifiques
- o réglementations européennes harmonisées (plastiques, ...)
- o dispositions spécifiques nationales avec focus sur les mesures spécifiques françaises par groupe de matériaux et objets : métaux et alliages, verre, céramique, silicone, caoutchouc, bois, ...
- **Les recommandations (Conseil de l'Europe, Notes DGCCRF, BfR, Guides des filières, ...)**
- **Décryptage de la législation spécifique « matériaux plastiques » et des critères d'inertie, composition à respecter**
 - o matériaux et objets en matière plastique
 - o polymères entrants dans le cadre de la réglementation
 - o substances de départ prises en compte
 - o Substances Non Intentionnellement Ajoutées (N.I.A.S.)
 - o liste de substances autorisées
 - o restrictions et spécifications de substances
 - o limites de migrations globales et spécifiques
 - o limites de composition (Qm)
 - o conformité aux restrictions
 - o focus sur les barrières fonctionnelles
 - o déclaration de conformité : le cas des plastiques
 - o règles de contrôle et de conformité (choix des stimulants, conditions d'essais, ...) pour les matériaux plastiques et assimilés
 - o étude de cas concrets
- **Exigences supplémentaires sur les plastiques recyclés**
- **Décryptage de la législation spécifique « papiers/cartons » et des critères d'inertie, composition à respecter**
 - o catégories de papier/carton : vierge, recyclé, fibre synthétique
 - o textes réglementaires applicables et recommandations
 - législation nationale française
 - recommandations : Résolution du Conseil de l'Europe AP(2002)1,
 - recommandations du BFR, évaluation des critères de pureté, des critères d'inertie et des contaminants
- **Conditions d'essais pour les papiers/cartons, ...**
- **Etude de cas concrets**
- **Décryptage de la législation spécifique « métaux et alliages métalliques » et des critères d'inertie, composition à respecter**
 - o législation nationale : réglementation française (acier, inox)
 - o résolution du Conseil de l'Europe CMRes (20013)9
 - o conditions simulées pour les métaux et alliages
 - o étude de cas concrets
- **Décryptage de la législation spécifique « matériaux annexes aux plastiques et papiers/cartons » et des critères d'inertie, composition à respecter**
 - o colorants
 - o encres
 - o revêtements et vernis
 - o colles et adhésifs
 - o étude de cas concrets
-
- 4. **Responsabilités et obligations des différents exploitants d'entreprises tout au long de la « supply chain »**
 - Définition des différents acteurs: fabricants de substances chimiques, fabricants de matières premières, utilisateurs (industries agroalimentaires, ...)
 - Focus analyses des risques contenant/contenu et exigences de la grande distribution
- 5. **Étude des autres matériaux au contact des denrées alimentaires (selon stagiaires présents)**
 - o Silicone
 - o Caoutchoucs
 - o Bois
 - o Verre
 - o Céramique, ...

6. Synthèse de la formation et conclusion

L'équipe de BIOFAQ est à votre écoute pour étudier les aménagements nécessaires au suivi de votre formation.

BIOFAQ Laboratoires – 491 rue Charles Nungesser – Mas des Cavaliers II – 34130 MAUGUIO

Tél : 04.67.06.05.75 – Fax : 04.67.92.08.23 – contact@biofaq.fr – www.biofaq.fr

R.C.S. : Montpellier 437 949 753 – APE : 7120 B SIRET : 437 949 753 000 28 – TVA intracommunautaire FR 824 379 497 53

N° de formateur 9134.04945.34 Préfecture L.R. Montpellier